

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR13.44PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'623'000.--
pour les travaux d'installation et d'aménagement
d'abris vélos sur l'ensemble du territoire yverdonnois**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 20 janvier 2014.

Elle était composée de Mesdames Carmen TANNER et Emilienne WAGNIERE, et de Messieurs Daniel COCHAND remplaçant Johann GILLIERON, Nuri HAJDARI, Walter MÜLLER, Brian OOSTERHOFF, Yves VUAGNIAUX et du soussigné, désigné rapporteur, Mathias HUMBERT.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL, accompagné de Monsieur Luc TOMASETTI, urbaniste et responsable de la filière mobilité, et de Madame Marie BRIGEOT, ingénieure en transports au sein de la filière mobilité. Nous les remercions pour les informations fournies et les réponses apportées à nos questions.

Avec ses quelque 20'000 vélos et sa topographie favorable, Yverdon est depuis longtemps une ville propice aux déplacements en deux roues. Malheureusement, comme le note le préavis, les problèmes de vol et de vandalisme nuisent à l'attractivité de ce mode de transport. De plus, selon une récente étude de l'EPFL et de l'UNIGE, le motif le plus rédhibitoire à l'utilisation du vélo est la météo, et il n'est pas agréable de retrouver un vélo à la selle trempée ou enneigée. Le projet présenté ici vise à pallier aux manques de places vélos couvertes avec supports de fixation, et fait partie des mesures infrastructurelles du projet d'agglomération de 2007. Pour cette raison, il bénéficiera d'un soutien à hauteur de 35% de la Confédération et de 15% du canton (programme deux roues), pour un montant total de près de Fr. 800'000.--.

En détail, la Ville prévoit la création de 490 places au total, la pose de 1'208 supports de fixation (avec ou sans couvert), et la création de 533 couverts (avec ou sans supports). Bien que l'OFROU recommande la création de 1400 places au total, la Ville privilégie le bon positionnement des places (dans le prolongement des itinéraires cyclables) par rapport à la quantité. Les places de courte durée, par exemple devant les commerces, ne seront pour la plupart pas couvertes, alors que celles de plus longue durée, par exemple près des installations sportives, le seront majoritairement. De plus, 140 places motos seront aménagées sous la forme de cases marquées au sol (voir carte Sites de stationnement en page 3 pour plus de détails). Concernant la réalisation des sites, la priorité sera donnée aux écoles, afin que les nouvelles places soient prêtes pour la rentrée 2014. Puis suivront celles du centre-ville et ensuite celles proches des installations sportives. Notons que la zone de la gare n'est pas incluse dans le préavis puisqu'elle s'intégrera dans le projet de la Place d'Armes.

La commission considère que le préavis présenté va dans le bon sens, le développement des abris vélos étant attendu depuis longtemps, notamment aux abords des écoles. La commission souhaite néanmoins qu'un effort soit fait dans la lutte contre le vandalisme, et dans la gestion des vélos volés et des épaves, vœu qui rejoint la motion « pour une politique active contre le vandalisme sur les vélos » de Madame Tanner, récemment acceptée par notre Conseil.

Durant la discussion, certains commissaires ont fait diverses remarques. Ainsi l'abri prévu au Châtelard a été justifié d'une manière peu convaincante (permettre à des usagers cyclistes de laisser leur vélo à cet endroit pour prendre le bus afin de se rendre en ville). C'est le seul abri qui sorte du cadre géographique de la commune d'Yverdon. Certains s'interrogent également pourquoi rien n'a été prévu dans la zone Blancherie – Chamard. Aussi, le nombre de places prévues au Centre sportif des Isles paraît trop bas. Finalement, certains des membres de la commission souhaitent que la sécurité des cyclistes plus généralement soit améliorée, et notent que le préavis ne résout pas les problèmes de vandalisme/vol à la gare.

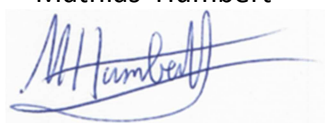
Conclusions :

Le présent préavis est le premier projet en matière de mobilité douce du projet AggloY. Il aura un impact positif sur la pratique du vélo dans notre Ville, et aidera à favoriser le report modal. Ce projet, subventionné à 50% par la Confédération et le Canton, représente une opportunité que la Ville doit utiliser, même s'il occasionne une dépense de Fr. 857'000.-- pour la Commune.

Ces différents éléments ayant été évoqués et discutés, la commission vous recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 22 février 2014

Mathias Humbert





Echelle :
1:11'000

Sites de stationnement deux-roues à équiper

Établi sur la base des données collectées - Département de la politique
Ce plan ne peut être réimprimé à des fins

Créé le : 20.01.2014
Auteur : ERM

